

## **La Conférence des Nations Unies sur les armes légères parvient à un accord en fin d'après-midi.**

IANSA est satisfait que la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies (PANU) ait réussi à réaffirmer l'engagement des Etats à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC). Le document final (CRP3 Rev.3, adopté par consensus le 7 Septembre 2012) reflète quelques évolutions positives, notamment:

- Les références aux effets négatifs du commerce illicite des armes légères sur les personnes handicapées;
- L'implication des missions du maintien de la paix dans le traçage des armes légères et de petit calibre illicites;
- L'importance de tenir compte de l'évolution des technologies de fabrication et de conception des armes légères aux fins de marquage, traçage et enregistrement;
- Les références à la nécessité d'intégrer davantage le rôle des femmes dans les efforts pour combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, et d'augmenter leur pleine participation dans le processus décisionnel.

Il faut noter, pourtant, que le désir de parvenir à un consensus a réduit la valeur pratique de ce document et entravé son adoption. Plus important, les efforts visant à développer des mécanismes et des moyens pour mesurer et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PoA ont été bloqués. Des améliorations promues par les Etats progressistes mais bloquées par une minorité, incluaient de solides références à nombre d'éléments, notamment :

- L'inclusion des munitions, des armes légères et de petit calibre et des parties et composants dans le cadre du Programme d'action;
- L'intégration du genre, ainsi que les résolutions de l'ONU 1325, 1612, et 65/69;
- l'élaboration de mécanismes permettant d'évaluer les risque de détournement des armes légères;
- Les liens entre les armes légères et la violence armée, ainsi que l'impact sur le développement.

L'appel d'IANSA pour une évaluation efficace du processus de mise en œuvre, plutôt qu'une révision éditoriale d'un document final a été reprise par un certain nombre d'Etats au cours de la séance plénière. Nous nous efforcerons d'assurer que des examens complets des progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action soient prioritaires lors des futures réunions ouvertes d'experts gouvernementaux (MGE) et lors des conférences d'examen. Comme en témoignent les déclarations faites après l'adoption du document final, les états reconnaissent clairement la nécessité générale d'améliorer la mise en œuvre et l'évaluation du Programme d'action, dans le cadre de l'architecture internationale pour le contrôle des ALPC.

Mis à part les lacunes du document final, la Conférence d'examen a démontré le travail considérable et précieux accompli à l'échelle globale par les organisations régionales, nationales et non gouvernementales. On peut citer par exemple les nombreuses organisations non gouvernementales qui œuvrent inlassablement pour réduire le coût humain et la fréquence de la violence armée, ou des groupes et individus qui ont concentré tous leurs efforts pour développer de nouveaux mécanismes tels que les Normes internationales de contrôle des armes légères (ISACS).

Les membres d'IANSA continueront d'œuvrer pour une complète mise en œuvre du Programme d'action. Nous allons également nous efforcer d'assurer qu'il soit procédé à une évaluation des forces et faiblesses du Programme d'action, et que celles-ci soient prises au sérieux par les États membres, avec comme but ultime, de venir en aide aux personnes affectées au quotidien par la violence armée.